

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le trente mars,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle Renaissance – siège communautaire),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Doyen de l'assemblée.
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY)

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 26

Ayant pris part au vote
(vote public) : 27

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

Date de convocation :

Le 24 mars 2026

Date d'affichage :

Le 24 mars 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-03-30/06

OBJET DE LA SEANCE :

Election des membres
du Bureau

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, JACQUIOT Maxime, MARCON Pierrick, SABY François-Régis, RUEL Pascal, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, PATOUILLARD Marie-Christine, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absents : Néant

Pouvoirs : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M.

Considérant la nécessité pour Haut Pays du Velay communauté de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes suite à l'élection du nouveau Président et des nouveaux Vice-Présidents de la collectivité,

Considérant les statuts d'Haut Pays du Velay communauté (article 6) précisant que le Bureau de la Communauté de Communes est composé du Président, des Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres,

Considérant les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les délibérations n° DC/2026-03-30/03 procédant à l'élection du Président d'Haut Pays du Velay communauté, et n° DC/2026-03-30/05 procédant à l'élection des Vice-Présidents d'Haut Pays du Velay communauté,

Conformément aux articles L. 5211-1, 2 et 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

AR Prefecture

043-244300307-20260330-DC2026033006-DE
Reçu le 31/03/2026

M. le Président fait procéder à l'élection des membres du Bureau d'Haut Pays du Velay communauté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- a élu comme membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon en plus de M. Pierre DURIEUX (Président) :
 - o Bernard SOUVIGNET (1^{er} Vice-Président)
 - o Jean-Pierre SANTY (2^{ème} Vice-Président)
 - o Gilles JURY (3^{ème} Vice-Président)
 - o Jean-Michel POINAS (4^{ème} Vice-Président)
 - o Gilles CIBERT (5^{ème} Vice-Président)
 - o François-Régis SABY (6^{ème} Vice-Président)
 - o Maryline SOUTRENON (7^{ème} Vice-Présidente)

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

François-Régis SABY,
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20260330-DC2026033006-DE
Reçu le 31/03/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le